

COMPTE RENDU TP NUMÉRO 0

AXEL PARMENTIER ET PRÉNOM NOM

1. RENDU DES TPS

Les TPS doivent être rendus par groupe de 2 ou 3 élèves. Les TPS doivent être rendus pour le lundi précédent le cours suivant 16 heures, soit

- Le 3/11 à 16h pour le TP1
- Le 1/11 à 16h pour le TP2
- Le 5/01 à 16h pour le TP3
- Le 26/01 à 16h pour le TP3

Tout TP rendu en retard mais avant le cours se verra enlever 5 points. Tout TP non rendu avant le cours suivant ne sera pas corrigé et se verra attribuer la note 0.

Ils doivent être envoyés *au format PDF* à `axel.parmentier@cermics.enpc.fr`

Objet du mail : TP1_2014 Nom1 Nom1 Nom3

Le nom du fichier doit suivre la syntaxe `Nom1_Nom2_TP1.pdf`

2. RÉDACTION DES TPS

À moins que cela ne soit explicitement demandé dans l'énoncé, *les compte-rendus ne doivent pas contenir de code R*.

Il est inutile d'insérer un nombre important de figures. Chaque figure doit être légendée et citée dans le texte.

Privilégier la concision. Les compte-rendus ne doivent pas dépasser 2 pages pour le premier et 4 pages pour les suivants.

3. PARTIE 3

Question 1.

Question 2.